

CAP Locales de RECOURS NOTATION 2015

Dans la continuité de la campagne d'Entretien Professionnel 2015 (Gestion 2014), le temps est venu des recours en révision auprès des CAP Locales de la DISI Paris-Normandie (le 24/06/2015 pour les A et B, et le 26/06/2015 pour les C).

Avec le recul de 3 campagnes d'entretien professionnel, Solidaires Finances Publiques constate que le nombre de dossiers étudiés en CAPL est en diminution. L'année dernière, 13 recours hiérarchiques ont été introduits pour la DISI Paris Normandie, seulement 9 ont fait l'objet d'un examen en CAPL

Cette année, seulement 10 (2 A, 5 B, 3 C) recours hiérarchiques ont été présentés et 7 (2 A, 3 B, 2 C) font l'objet d'un examen devant les CAPL.

Solidaire Finances Publiques dénonce le nouveau dispositif de révision de l'évaluation qui impose un recours hiérarchique obligatoire préalable à l'examen du dossier en CAPL, puis éventuellement en CAP Nationale. En effet pour nous, cette procédure a été instaurée uniquement pour dissuader les agents de demander la révision de leur évaluation et de poursuivre devant les CAP compétentes. (Voir notre déclaration liminaire ci-jointe)

CAPL n°1 Inspecteurs

En introduction, la direction a annoncé que la **réserve disponible** pour la CAPL des cadres A était de **3 fois 1 mois et 1 fois 2 mois**.

Seulement 2 inspecteurs ont fait appel auprès de la CAP Locale, après rejet total de leurs recours auprès de l'autorité hiérarchique. Ces dossiers concernaient l'ESI Versailles Chantiers et l'ESI d'Orléans.

1 dossier a obtenu une modification du profil croix, et les 2 dossiers ont obtenu une bonification d'un mois.

Les représentants des personnels ont voté unanimement CONTRE tous les refus de l'administration et POUR lorsque les agents obtenaient satisfaction.

CAPL n°2 Contrôleurs

En introduction, la direction a annoncé que la **réserve disponible** pour la CAPL des cadres B était de **3 fois 1 mois et 1 fois 2 mois**.

Seulement 3 contrôleurs ont fait appel auprès de la CAP Locale, après rejet total de leurs recours auprès de l'autorité hiérarchique. Ces dossiers concernaient les ESI de Versailles St Cloud et d'Orléans.

1 dossier n'a rien obtenu.

Les 2 autres dossiers ont obtenu une bonification d'un mois, et parmi eux, 1 dossier a obtenu la modification du profil croix et des appréciations.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques en CAP Locales :

	<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>	
CAPL 1	Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
CAPL 2	Carole BAILLY Blandine DEYDIER Isabelle PHILIPPOT Isabelle TROUILLARD	ESI ORLEANS ESI VERSAILLES Chantiers ESI VERSAILLES Chantiers ESI ORLEANS	Agnès GLASSMANN Laurent LESCA Gilles DEBRACH Vincent GAUTIER	ESI VERSAILLES Chantiers ESI NANTERRE – CID Vanves ESI NANTERRE – CID Vanves ESI VERSAILLES Chantiers
CAPL 3	Nicole DELAHAYE Alexandre HAQUET	ESI ORLEANS ESI ROUEN J-M – CID Le Havre	Gérard PLESSIS Alexandre CASTRO	ESI CAEN ESI NANTERRE – CID Vanves

CAPL n°3 Agents

En plus du recours en révision, une demande de congés formation était à l'ordre du jour.

En introduction, la direction a annoncé que la **réserve disponible** pour la CAPL des cadres C était de **2 fois 1 mois et 1 fois 2 mois**.

Seulement 2 agents ont fait appel auprès de la CAP Locale, après rejet total de leurs recours auprès de l'autorité hiérarchique. Ces dossiers concernaient l' ESI d'Orléans.

Mme La Présidente a rappelé que seuls les éléments contestés dans le recours hiérarchique peuvent être examinés en CAPL. De plus, le recours hiérarchique doit être motivé.

Un des dossiers a été dans cette situation, à savoir : l'agent a demandé une bonification de 2 mois (R2) dans son recours en CAPL, ce qui n'était pas évoqué dans son recours hiérarchique. Ce point a été rejeté par l'administration et non contestable par les représentants syndicaux.

Pour les 2 autres points contestés du tableau synoptique (connaissances professionnelles, implication professionnelle), l'administration a refusé les modifications demandées.

Les représentants des personnels ont voté unanimement « CONTRE » ce refus de l'administration.

Concernant le 2ème dossier, l'administration a refusé toutes les modifications demandées (fonctions exercées, résultats professionnels obtenus au regard des objectifs assignés, appréciation générale, profil croix, réduction d'ancienneté de R1 à R2).

Le représentant de Solidarités Finances Publiques s'est « ABSTENU » au moment du vote, ne souhaitant pas cautionner certaines surenchères des demandes.

La notation est un exercice difficile dans lequel le notateur doit exclusivement juger le dossier d'un agent à travers des critères professionnels objectifs clairement définis et antérieurement fixés. La notation de l'année ne doit être que le reflet d'un bilan professionnel de l'année par rapport à des objectifs fixés.

30 % des agents n'ont pas obtenu de bonification et pour certains, à tort, n'ont pas déposé de recours.

Demande de congé de formation et demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle

Un agent a déposé une demande de congé de formation, pour la période du 01/09/2015 au 31/08/2016, afin de suivre une formation en Licence Informatique.

Au vu des effectifs, très critique de son service, l'administration propose de différer la demande de congé de formation professionnelle.

Seul le représentant de Solidarités Finances Publiques a voté « CONTRE » la décision de l'administration, Celui-ci, par son vote, souligne le manque d'effectifs permettant d'assurer correctement les missions.

Suite à la réponse négative de l'administration concernant sa demande de congé de formation, l'agent a déposé une demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle, qui pour les mêmes motifs, a été refusé par l'administration.

Seul le représentant de Solidarités Finances Publiques a voté « CONTRE » la décision de l'administration, Celui-ci, par son vote, souligne le manque d'effectifs permettant d'assurer correctement les missions.

Vos représentants **Solidaires Finances Publiques restent à votre disposition pour vous aider dans vos démarches quotidiennes et répondre à vos questions.**

Vos représentants Solidarités Finances Publiques en CAP Locales :

	<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>	
CAPL 1	Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
CAPL 2	Carole BAILLY Blandine DEYDIER Isabelle PHILIPPOT Isabelle TROUILLARD	ESI ORLEANS ESI VERSAILLES Chantiers ESI VERSAILLES Chantiers ESI ORLEANS	Agnès GLASSMANN Laurent LESCA Gilles DEBRACH Vincent GAUTIER	ESI VERSAILLES Chantiers ESI NANTERRE – CID Vanves ESI NANTERRE – CID Vanves ESI VERSAILLES Chantiers
CAPL 3	Nicole DELAHAYE Alexandre HAQUET	ESI ORLEANS ESI ROUEN J-M – CID Le Havre	Gérard PLESSIS Alexandre CASTRO	ESI CAEN ESI NANTERRE – CID Vanves